

Conseil québécois du patrimoine vivant

Antoine Gauthier

Volume 7, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/038387ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/038387ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)

1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gauthier, A. (2009). Conseil québécois du patrimoine vivant. *Rabaska*, 7, 290–291. <https://doi.org/10.7202/038387ar>

Conseil québécois du patrimoine vivant

310 boul. Langelier, bureau 242
Québec (Québec) G1K 5N3

Téléphone : (418) 524-9090
Courriel : cqpv@cqpv.qc.ca
Toile : www.cqpv.qc.ca

Le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) est un organisme de regroupement national qui a comme mandat de voir à la sauvegarde, à la promotion et à la transmission du patrimoine vivant. Il regroupe et représente les personnes et les organismes préoccupés par la recherche, la préservation et la mise en valeur du patrimoine vivant et favorise la réappropriation de cet héritage par la communauté. Le CQPV rassemble près de quarante associations régionales, locales ou sectorielles (l'ensemble totalisant près de 5 000 adhérents) œuvrant à la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel, entre autres dans le domaine des arts d'expression traditionnels (conte, chanson, danse, musique) ou des pratiques artisanales traditionnelles. Il est géré par un conseil d'administration de quinze membres provenant de diverses régions du Québec et dirigé par M. Antoine Gauthier depuis mai 2009. La Déclaration québécoise du patrimoine vivant, édictée en 2008, fait partie des actions que l'organisme a entreprises afin de sensibiliser à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine vivant.

Professionnalisation

Le Conseil a mis en œuvre une stratégie globale de professionnalisation du milieu du patrimoine vivant. Une étape importante est franchie à l'été 2009 avec la publication, en partenariat avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), d'une Charte de compétence du « médiateur en patrimoine vivant » définissant les cadres de la pratique professionnelle en patrimoine vivant, pierre d'assise à la perpétuation d'un riche héritage culturel.

Formation

La formation en danse et en musique traditionnelles constitue une autre étape de cette stratégie de professionnalisation. En partenariat avec le CQRHC et Emploi Québec, le CQPV organise depuis quelques années des sessions intensives de formation pédagogique s'adressant aux professionnels de la danse traditionnelle qui ont acquis au moins deux ans d'expérience rémunérée dans le cadre de leur pratique et qui travaillent en tant que professeurs, chorégraphes ou directeurs artistiques. À l'automne 2009, pour la première fois, cet encadrement sera offert aux formateurs professionnels en musique traditionnelle.

Le CQPV a également mis en branle le projet ambitieux d'éditer un guide pédagogique complet pour l'apprentissage et l'enseignement de la musique

traditionnelle québécoise. La démarche vise à consolider l'offre d'enseignement et comprend à moyen terme l'inclusion, au moins partielle, des arts d'expression traditionnels dans le système scolaire public – à l'instar de ce qui se pratique déjà dans plusieurs pays. Dans le contexte de paupérisation de la transmission au niveau familial, il apparaît en effet nécessaire de rendre accessible de nouveau le patrimoine vivant à ses dépositaires : la population en général.

Représentation politique

Dans la foulée des consultations sur le Livre vert du ministère de la Culture concernant la refonte de la *Loi sur les biens culturels*, le CQPV a soumis un mémoire précisant la position du milieu du patrimoine vivant quant à l'inclusion du patrimoine culturel immatériel dans la loi. Le CQPV aura notamment pour tâche d'effectuer un suivi lors du dépôt du projet de loi prévu pour l'automne 2009 en mettant sur pied un panel d'experts.

D'autres projets porteurs déjà sur la planche à dessin du Conseil québécois du patrimoine vivant seront annoncés sur le nouveau site (en chantier) de l'organisme : www.cqpv.qc.ca.

ANTOINE GAUTHIER

Société internationale du réseau

ÉCONOMUSÉE®

203, Grande-Allée Est
Québec (Québec) G1R 2H8

Téléphone : (418) 694-4466
Télécopieur : (418) 694-4410
Courriel : info@economusees.com
Toile : www.economusees.com

Bilan de l'année 2009 dans le réseau ÉCONOMUSÉE

A. EXPORTATION DU CONCEPT ÉCONOMUSÉE EN EUROPE

Le premier ÉCONOMUSÉE en Europe a été inauguré le 1^{er} juillet 2009 à Aurland, en Norvège, près de la ville de Bergen, à l'extrémité du Grand Fjord reconnu comme Site mondial naturel de l'UNESCO. Ce premier ÉCONOMUSÉE du réseau européen est une entreprise artisanale qui fabrique le soulier traditionnel norvégien dont nous connaissons la version américaine du « penny loafer ». C'est le dernier héritage de ce genre d'entreprises artisanales à Aurland alors qu'il y a trente ans on pouvait dénombrer vingt entreprises du genre dans le pays.